

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826

6 novembre 1999

SOMMAIRE

Dyonisos, S.à r.l., Luxembourg	page 39602	Lars International S.A., Luxembourg	39624
East European International Investment S.A., Luxembourg	39602	Lonmore, S.à r.l., Luxembourg	39622
Enerlux S.A., Luxembourg	39602	Lucosy, S.à r.l. & Cie, Luxembourg	39624
ERT - Environmental & Recycling Technologies, S.à r.l., Luxembourg	39618	Lucosy, S.à r.l., Luxembourg	39622
Ets Neu, Succ. Jean-Marie Arens, S.à r.l., Luxembourg	39602	Luxembourg Aircraft Repair S.A., Luxembourg	39625
Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	39603	M.A. Holding Group S.A., Luxembourg	39630
European Corporate Finance Holding S.A., Luxembourg	39603	Melusidesire S.A., Luxembourg	39625
Filao Beach S.A., Luxembourg	39606	Methusala S.A., Luxembourg	39627
F.I.L. Casa International S.A., Luxembourg	39604, 39605	Mortirolo Participations S.A., Luxembourg	39625
Fleipeiteren, A.s.b.l., Luxembourg-Findel	39606	Office City S.A., Luxembourg	39631
Fondation Charles Krau	39644	Pise S.A., Luxembourg	39632
Fresenius Medical Care MDF S.A., Luxbg	39610, 39612	Richill Investments S.A., Luxembourg	39632
Giga S.A., Luxembourg	39612	Rimo S.A., Luxembourg	39633
Glasspack Participations S.A., Luxembourg	39607, 39610	(La) Royale Ressource Vive Distribution S.A., Pontpierre	39623
Golf and Real Estate S.A., Luxembourg	39605	Saral S.A.	39633
Gram & Partners S.A., Luxembourg	39612	Sax Finance S.A., Luxembourg	39634
GTI Soparfi S.A., Luxembourg	39611, 39612	(Paul) Schaal & Fils, S.à r.l., Mersch	39631
G.V. Invest S.A.H., Luxembourg	39613	Semerca Investments S.A., Luxembourg	39634
Halsey Management, S.à r.l., Luxembourg	39613	Services and Assistance S.A., Luxembourg	39633
Hel, S.à r.l., Luxembourg	39613	S.G.D.C., Société de Gestion de Cartier d'Yves, S.à r.l., Luxembourg	39635
Hifin S.A., Luxembourg	39621	Shuang Feng S.A., Mamer	39634
HMT S.A., Luxembourg	39618	Simis Holding S.A., Luxembourg	39635, 39637
Holdena S.A., Luxembourg	39619	Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit, S.à r.l., Luxembourg	39635
Ibiscus Holding, S.à r.l., Luxembourg	39620	Southern Pacific Petroleum (Europe) S.A., Luxembourg	39637
Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg	39620	System Solutions Luxembourg S.A., Strassen	39637
Immo Im Goldberg S.A., Luxembourg	39619	T.G. S.A., Luxembourg	39638
Immo-Invest S.A., Luxembourg	39614	Thermic Development S.A., Luxembourg	39638, 39639
Ince S.A., Luxembourg	39620	Thermotex S.A., Luxembourg	39643
International Private Holding, S.à r.l., Luxembourg	39621	Thul Transport, GmbH, Wasserbillig	39639
Ipar S.A., Luxembourg	39621	Tool Service S.A., Merttert	39640, 39641
Israël 2000, Luxembourg	39621	TTI Participations S.A., Grevenmacher	39641
Jamiwere, S.à r.l., Luxembourg	39622	Tyler S.A., Luxembourg	39642
Jullux, GmbH, Diekirch	39622	Velthoven Participations S.A., Luxembourg	39643
Lampebank International S.A., Luxembourg	39622	Vins du Portugal, Differdange	39607
		Wege S.A., Esch-sur-Alzette	39643

DYONISOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 78, boulevard Simonis.
R. C. Luxembourg B 64.650.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 26 mai 1999

M. Frank Schmit a démissionné avec effet au 26 mai 1999 de la gérance technique de la société à responsabilité limitée DYONISOS. Cette démission a été acceptée par la société.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40208/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

EAST EUROPEAN INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.841.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 août 1999.

Pour ordre

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(40209/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

EAST EUROPEAN INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.841.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 août 1999.

Pour ordre

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(40210/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.729.

EXTRAIT

En date du 10 août 1999, Monsieur Giovanni Lorenzato a remis sa démission comme membre du conseil d'administration de ENERLUX S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40211/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

ETS NEU, SUCC. JEAN-MARIE ARENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.034.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 août 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(40213/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 44.478.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE
HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(40215/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 44.478.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 1999 à 11.00 heures

Résolutions

1) L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de COOPERS & LYBRAND S.C. Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, Madame Gilberte Lombard, Messieurs Daniel de Laender, Charles-Henri Filippi, René de la Serre, Henri des Deserts et Matthieu Kiss pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

D. de Laender
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40216/046/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1999

«Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires de ce jour, et à l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier communiqué par son courrier du 14 juin dernier, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix, de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Guido Steegmans. Monsieur Guido Steegmans exercera la gestion journalière de la société conjointement avec Monsieur Gérald Everaert.

Le Conseil d'Administration, décide également à l'unanimité des voix de déléguer conformément à l'article 11 des statuts, les pouvoirs de signature suivants:

La société sera valablement engagée par les signatures suivantes:

Opérations - Transactions

Signatures minimum
requis

A* A B

Tous actes de disposition engageant la société.

A* sont les personnes suivantes:

Messieurs Gérald Everaert, Guido Steegmans et Dominique Verhaegen

A + A*
ou
A* + A*

Actes de gestion journalière notamment correspondance courante, chèques à ordre ou au porteur, création, acceptation et endossement de tous effets de commerce, ordres de paiement, ordres de bourse ou de change, avis d'exécution et autres actes de gestion journalière de la société.

A* + A*
ou
A* + B

Actes de gestion et d'investissement sur les comptes des clients dans le cadre du contrat de gestion conclu par ces derniers avec la société notamment émission de chèques à ordre ou au porteur, création, acceptation ou endossement de tous effets de commerce, ordres de paiement, ordres de bourse ou de change, avis d'exécution ou autres actes de gestion autorisés par le contrat de gestion précité et tous les actes connexes à cette gestion.

A + B
ou
A* + B

Le Conseil d'Administration détermine enfin la liste des signatures en vigueur au sein de la société:

Les porteurs de la signature A sont les personnes suivantes:

Gérald Everaert, Administrateur;
Guido Steegmans, Administrateur;
Gilbert Reygaert, Administrateur;
Dominique Verhaegen, Administrateur;
Hervé Rodier, Administrateur;
Vincent Scarfo, Administrateur;
Béatrice Cabay, Administrateur.

Les porteurs de la signature A* sont les personnes suivantes:

Gérald Everaert, Administrateur;
Guido Steegmans, Administrateur;
Dominique Verhaegen, Administrateur.

Le porteur de la signature B est la personne suivante:

René Fol.

Le Conseil d'Administration décide en outre de déléguer à Guido Steegmans et Dominique Verhaegen un pouvoir de signature individuelle sur les comptes bancaires de la société à concurrence de LUF 100.000,- en vue de leur permettre d'assurer le paiement des factures.

Le Conseil d'Administration désigne conformément à l'article 8 des statuts, le Président en la personne de Guido Steegmans.»

Pour extrait conforme
EURINVEST PARTNERS S.A.

G. Everaert
Administrateur

G. Steegmans
Administrateur

Copie certifiée conforme
Pour EURINVEST PARTNERS S.A.
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40214/034/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.570.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.570, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 37 du 1^{er} février 1991. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Paul Frieders en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 625 du 3 décembre 1996, ainsi que par acte de Maître Frank Baden en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 793 du 30 octobre 1998.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par des fondés de procuration ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et signée ne varietur par les membres du bureau, les actionnaires respectivement par leurs mandataires et le notaire instrumentant pour être soumise à l'enregistrement.

Resteront pareillement aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de deux cent soixante-sept millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 267.750.000,-).
2. Acceptation de la souscription et de la libération des actions nouvellement créées par l'actionnaire majoritaire. Renonciation au droit de préférence par l'autre actionnaire.
3. Réduction du capital social jusqu'à concurrence de trente-deux millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 32.750.000,-) par absorption d'une partie des pertes réalisées sur base du bilan au 31 décembre 1998.
4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.
5. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-sept millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 267.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de liras italiennes (ITL 65.000.000,-) à trois cent trente-deux millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 332.750.000,-) par la création et l'émission de cinq mille trois cent cinquante-cinq (5.355) actions d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription des cinq mille trois cent cinquante cinq (5.355) actions nouvelles par la société F.I.L. CASA SpA, établie et ayant son siège social à Milan, Italie, ici représentée par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 juillet 1999, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription.

Cette souscription a été libérée en espèces ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trente-deux millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 32.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-deux millions sept cent cinquante mille liras italiennes (ITL 332.750.000,-) à trois cent millions de liras italiennes (ITL 300.000.000,-), par absorption d'une partie des pertes réalisées sur base du bilan au 31 décembre 1998 et d'annuler six cent cinquante-cinq (655) actions à ITL 50.000,- chacune.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5, premier alinéa, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé trois cent millions de liras italiennes (ITL 300.000.000,-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.30 heures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ 100.000,- LUF.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 5.580.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Birgen-Ollinger, N. Thoma, H. Muller, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 118S, fol. 79, case 8. – Reçu 55.772 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

P. Frieders.

(40217/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 34.570.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

P. Frieders.

(40218/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GOLF AND REAL ESTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

—

Réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 1999

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires nomme Monsieur Hendrick Gerrits, directeur de golf, demeurant à B-6830 Bouillon, rue de Gretu, 32, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 4 août 1999, vol. 410, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(40226/228/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.377.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40219/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.377.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FILAO BEACH S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 2 avril 1999 que:

1) les mandats des administrateurs Lorenzo Gilardoni, Anna Gilardoni et Rosemarie Luck ainsi que du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PREMIER S.A. sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2003.

Luxembourg, le 2 avril 1999.

Pour extrait conforme
L. Gilardoni

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40220/758/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FLEIPEITEREN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, route de Trèves.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination et siège social. L'association est dénommée FLEIPEITEREN, A.s.b.l., avec siège social à l'Aéroport de Luxembourg-Findel, route de Trèves, Parking 6, L-1110-Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'association a pour but de faire voler et maintenir en bon état de vol des avions mono-moteurs multimoteurs ou tout autre engin de vol, d'organiser des voyages d'affaires et d'agrément et de faire toutes les opérations mobilières et/ou immobilières et financières qui entrent dans l'objet social, ou qui favorisent le développement de l'association.

Art. 3. Membres. L'association est composée de membres associés et de membres, pilotes ou non, dont le nombre minimum est fixé à trois.

L'association admettra également des membres adhérents ainsi que des membres donateurs.

La qualité de membre honoraire pourra être conférée à toute personne en reconnaissance de services rendus.

Tout candidat voulant être admis à FLEIPEITEREN, A.s.b.l. en tant que membre, devra avoir le parrainage d'un membre associé.

Le conseil d'administration décidera de toute nouvelle admission en secret, et à la majorité des trois quarts de son effectif. Le conseil d'administration pourra refuser l'admission de nouveaux membres sans avoir à donner de motifs.

Art. 4. Membres fondateurs/Associés.

1. Elsen Eugène, 10, Um Lehm, L-7596 Reckange, Luxembourgeoise;
2. Poitiers Gilbert, 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Luxembourgeoise;
3. Schockmel Jos, 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourgeoise;
4. Welbes Lucien, 23, rue Fernand d'Huart, L-1739 Luxembourg, Luxembourgeoise.

Art. 5. Conditions d'Entrée et de sortie des associés. L'apport de fonds des membres associés est fixé à LUF 25.000,- minimum, ce qui équivaut à une part au jour de la création de l'association.

Ces fonds ainsi que les intérêts qui en résultent restent acquis à l'association et sont à la disposition du conseil d'administration.

Tout membre peut démissionner de l'association en adressant une lettre recommandée au président du conseil d'administration.

Les parts ne sont pas transmissibles à des tiers sans l'accord du conseil d'administration. En cas de décès d'un associé, les parts seront reprises par les héritiers.

En cas de démission aucun membre peut réclamer le remboursement de ses cotisations, ni des parts.

Art. 6. Cotisations. La cotisation annuelle des associés ne pourra dépasser 5.000,- Euros. Celle des adhérents et non pilotes est fixée à 50% du montant de la cotisation des associés, resp. membres pilotes. L'Assemblée Générale fixera toujours les cotisations.

Le conseil d'administration fixera également le prix de l'heure de vol et se réserve néanmoins le droit de le revoir périodiquement, en vue de l'adapter au coût réel du prix de revient

Chaque membre est tenu de respecter les statuts de l'association, à défaut de quoi il perd sa qualité et ses droits.

Art. 7. L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Une fois par an lors du premier trimestre se tiendra l'Assemblée Générale.

L'association est administré par un Conseil d'Administration. Tous les membres associés font automatiquement partie du conseil d'administration.

Le président est élu pour une période de trois ans. Le conseil d'administration désignera pour la même période un secrétaire ainsi qu'un trésorier, qui formeront avec le président le bureau. Le bureau sera chargé de s'occuper et de liquider les affaires courantes, et de pourvoir à la gestion de l'association dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués par le Conseil d'Administration. Le bureau et/ou le Conseil d'Administration se réunissent sur convocation du président aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige.

La signature conjointe du président et d'un administrateur engage valablement l'association envers les tiers. Les dépenses sont ordonnées par le président ou son délégué, et le trésorier. Les décisions du Conseil sont valables lorsque la moitié des ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social, et signé par le Président et le secrétaire.

Art. 8. Dissolution de l'association. L'association ne pourra être dissoute que d'un commun accord entre les membres associés. Le patrimoine sera réparti à part égale entre les associés.

Art. 9. Divers. Tous les cas possibles et non énumérés ci-dessus seront traités selon la loi du 21 avril 1928 concernant les associations et fondations sans but lucratif, modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Art. 10. Règlement Pilote. Avant chaque vol le pilote est responsable de vérifier que tous les documents nécessaires se trouvent à bord de l'avion, ainsi que de s'assurer que l'avion est en parfait état de vol. Les observations doivent être enregistrées dans le carnet de maintenance prévu à cet effet. Les réservations court terme sont marquées dans un livre de réservations. Pour les réservations long terme, la coordination des vols sera réglée par le bureau. L'essence payée par un pilote à l'étranger sera remboursée aux prix courant en vigueur à Luxembourg.

En cas d'accident ou de dégâts causés à l'avion, la franchise indiquée sur la police d'assurance sera payée par le pilote.

Un pilote n'ayant pas volé depuis trois mois devra effectuer un test en vol avec un check-pilote agréé par le conseil d'administration.

Le compte pilote doit toujours montrer un solde créditeur. Il recevra un extrait de compte mensuel.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration.

Président: Welbes Lucien;

Trésorier: Schockmel Jos;

Secrétaire: Poitiers Gilbert.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40356/000/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 1999.

VINS DU PORTUGAL.

Siège social: L-4682 Differdange, 26, Montée de Wangert.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40301/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.218.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifth of August.

Before US, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by notarial deed on the 11th of June 1999, inscribed on June 25, 1999 at Trade Register Luxembourg section B number 70.218.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Miss Anne-Caroline Meyer, employee, residing at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at two hundred and ten thousand French Francs (FRF 210,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Capital increase to the extent of two hundred ninety nine million seven hundred ninety thousand French Francs (FRF 299,790,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred and ten thousand French Francs (FRF 210,000.-) to three hundred million French Francs (FRF 300,000,000.-) by the issue of two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new shares of one hundred French francs (FRF 100.-) each.

2) Agreement by the existing shareholders to the subscription by GLASSPACK INVESTORS S.A., société anonyme with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg of all two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new shares.

3) Subscription and full payment of the two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new shares.

4) Amendment of article 5, 1st paragraph of the Company's articles of incorporation to give it the following wording: «The corporate capital is set at three hundred million French Francs (FRF 300,000,000.-), represented by three million (3,000,000) shares of one hundred French Francs (FRF 100.-) each, fully paid up.»

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of two hundred ninety-nine million seven hundred ninety thousand French Francs (FRF 299,790,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred and ten thousand French Francs (FRF 210,000.-) to three hundred million French Francs (FRF 300,000,000.-) by the issue of two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new shares of one hundred French Francs (FRF 100.-) each.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription by GLASSPACK INVESTORS S.A., prenamed to all the two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the shareholder GLASSPACK INVESTORS S.A., prenamed, here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed, declared to subscribe to the two million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred (2,997,900) new ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of two hundred ninety-nine million seven hundred ninety thousand French Francs (FRF 299,790,000.-).

The total amount of two hundred ninety-nine million seven hundred ninety thousand French Francs (FRF 299,790,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, 1st paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at three hundred million French Francs (FRF 300,000,000.-) represented by three million (3,000,000) ordinary shares of one hundred French Francs (FRF 100.-) each, fully paid up.»

Estimate

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at one billion eight hundred forty-four million and nine hundred thirty-three thousand Luxembourg Francs (LUF 1,844,933,000.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eighteen million seven hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 18,700,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 11 juin 1999, inscrite le 25 juin 1999 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.218.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Caroline Meyer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent dix mille francs français (FRF 210.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs français (FRF 299.790.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent dix mille francs français (FRF 210.000,-) à trois cent millions de francs français (FRF 300.000.000,-) par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) actions nouvelles de cent francs français (FRF 100,-) chacune.

2) Approbation de la souscription des deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) nouvelles actions par GLASSPACK INVESTORS S.A., société anonyme avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

3) Souscription et libération intégrale des deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) nouvelles actions.

4) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cents millions de francs français (FRF 300.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions de cent francs français (FRF 100,-) chacune, libérées intégralement.»

5) Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs français (FRF 299.790.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent dix mille francs français (FRF 210.000,-) à trois cents millions de francs français (FRF 300.000.000,-) par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) actions nouvelles de cent francs français (FRF 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription par GLASSPACK INVESTORS S.A., prénommée, des deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) nouvelles actions.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire GLASSPACK INVESTORS S.A., prénommé, ici représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, lequel déclare souscrire aux deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2.997.900) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs français (FRF 299.790.000,-).

Un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs français (FRF 299.790.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er}alinéa.** Le capital social est fixé à trois cents millions de francs français (FRF 300.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions de cent francs français (FRF 100,-) chacune, libérées intégralement.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard huit cent quarante-quatre millions neuf cent trente-trois mille francs luxembourgeois (LUF 1.844.933.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-huit millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 18.700.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, A.-C. Meyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 3CS, fol. 23, case 11. – Reçu 18.436.186 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

J. Elvinger.

(40224/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.218.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(40225/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.027.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 56.027, constituée suivant acte reçu le 2 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 9 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à L-Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia Branchini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 65 (soixante-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des 65 actions existantes.
 - 2) Conversion de la devise d'expression du capital social de DEM en EUR.
 - 3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 988.766,03 pour le porter de son montant actuel de EUR 33.233,97 à EUR 1.022.000,- par incorporation d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.
 - 4) Souscription de l'augmentation de capital.
 - 5) Remplacement des 65 actions existantes sans valeur nominale par 511.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune.
 - 6) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 65 (soixante-cinq) actions représentant le capital social de DEM 65.000,- (soixante-cinq mille Deutsche Mark).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à DEM 65.000,- (soixante-cinq mille Deutsche Mark), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement

établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,-, égal à DEM 1,95583,-; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 33.233,97,- (trente-trois mille deux cent trente-trois Euros quatre-vingt-dix-sept centimes).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 988.766,03,- (neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-six Euros trois centimes), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.233,97,- (trente-trois mille deux cent trente-trois Euros quatre-vingt-dix-sept centimes) à EUR 1.022.000,- (un million vingt-deux mille Euros) à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence.

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen du rapport financier de la société daté du 31 décembre 1998.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les anciens actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 65 (soixante-cinq) actions existantes sans expression de valeur nominale par 511.000 (cinq cent onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version allemande

«Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 1.022.000,- (eine Million zweiundzwanzigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 511.000 (fünfhundertelftausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 2,- (zwei Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.».

Version française

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.022.000,- (un million vingt-deux mille Euros), représenté par 511.000 (cinq cent onze mille) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. De Marco, C. Banchini, A. Lam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 3CS, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

J. Elvinger.

(40221/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.027.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(40222/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GTI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.651.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40229/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GTI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.651.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 1999,
- les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Administrateurs:

1. M. Jacques de Bavier, Business Adviser, demeurant à Pully, Suisse;
2. M. Emile de Jekelfalussy, Administrateur de sociétés, résidant Le Vesinet, France;
3. Mme Magda Bolgiani, Company Adviser, demeurant à Comano, Suisse;
4. M. Rory C. Kerr, Master of Laws, résidant à Luxembourg.

Commissaire:

Mr Jac J. Lam, Expert-Comptable, Leiderdorp, Pays-Bas.
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées à la fin de l'exercice social en date du 31 décembre 1997 excèdent 75% du capital social de la société.
Luxembourg, le 17 août 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40230/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 43.560.

Réquisition modificative

Le soussigné a en date du 17 mai 1999 présenté sa démission de son poste d'administrateur de la société GIGA S.A., avec siège à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 43.560.

L. Heyse.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40223/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 527, fol. 97, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (ITL 14.996.511,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40227/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 527, fol. 97, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (ITL 17.976.042,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40228/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

G.V. INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.022.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 29 juin 1999, il a été décidé de fixer l'adresse du siège social au 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg ainsi que de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs Monsieur Ismaël Manaut et Madame Carmen Manaut demeurant tous deux à E-08107 Martorelles, Barcelone.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour G.V. INVEST S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40231/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HALSEY MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 respectivement au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 527, fol. 71, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

A. Schwachtgen.

(40232/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.320.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HEL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Nicolas van Werveke, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.320, constituée suivant acte reçu en date du 18 juin 1999, non encore publié au Mémorial C, et dont le capital social s'élève actuellement à ITL 47.000.000.000,- (quarante-sept milliards de lires italiennes), divisé en 47.000 (quarante-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Lanners, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de deux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Approbation de la situation patrimoniale.

3. Acceptation de la démission du gérant de la société et décharge pour l'exécution de son mandat.

4. Décision de l'accomplissement des formalités de la radiation de la société à Luxembourg.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à I-00187 Rome (Italie), 61, Via Condotti, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée constate que le droit d'apport prévu par la loi luxembourgeoise a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg, et que la société s'est conformée aux dispositions des lois fiscales luxembourgeoises; elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 9 août 1999, tels qu'ils ont été élaborés par la gérance de la société et soumis à l'assemblée.

Un exemplaire du bilan et du compte de profits et pertes dont il s'agit, après avoir été contresigné ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera également annexé au présent procès-verbal et sera soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée déclare que la société n'a plus de dettes fiscales envers les administrations luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout détenteur d'une expédition du présent procès-verbal d'accomplir les formalités requises pour faire radier la société auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée décide de décharger le notaire instrumentant de toute responsabilité et de toute suite en ce qui concerne l'accomplissement des formalités du transfert du siège social en Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Lanners, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 118S, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

J. Elvinger.

(40233/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

**IMMO-INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Cabot, directeur de société, demeurant à F-06370 Mouans-Sartoux, 111, chemin des Lucioles, ici représenté par Madame Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à B-Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mouans-Sartoux, le 26 mai 1999.

2.- Monsieur Olivier Cabot, directeur de sociétés, demeurant à F-76360 Pissy-Poville, 2066 La Ferrière, ici représenté par Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pissy-Poville, le 26 mai 1999,

lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMO-INVEST, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Bertholet constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 278 du 21 avril 1999.

Monsieur Claude Cabot, préqualifié, et Monsieur Olivier Cabot, préqualifié, et représentés comme dit ci-avant, en leurs qualités de gérants déclarent donner par la présente leur démission de leur poste respectif de gérant de la prédite société avec effet immédiat.

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, laquelle réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 750.000,- par la création de 750 parts sociales nouvelles, souscrites par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la société, intégralement libérées par des versements en espèces.

2. Modification correspondante de l'article 5 des statuts.

3. Changement de la dénomination sociale de la société en IMMOINVEST S.A. et modification correspondante de l'article 1^{er} des statuts.

4. Transformation de la forme de la société à responsabilité limitée en société anonyme, transformation des 1.250 parts sociales en autant d'actions, ainsi qu'adoption des statuts de la société transformée.

5. Changement de l'objet social de la société.

6. Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

7. Acceptation de la démission avec effet immédiat des gérants et leur décharge.

8. Nomination de Madame Camille Cianci, comme administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes qu'elle a prié au notaire d'acter comme suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept cent mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant total de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par la création de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

L'assemblée décide que la souscription des sept cent cinquante parts sociales nouvelles (750) se fera par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la société.

Les nouvelles parts ont les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

L'assemblée décide que la libération de toutes les parts sociales ainsi souscrites se fera par l'incorporation d'un montant actuel des fonds propres de la société et en contrepartie d'un versement en espèces pour le résidu.

Attendu qu'il résulte du rapport du réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE BENOY, établie à Luxembourg, 13, rue Bertholet, que la valeur bilantaire de la société est de 289.167,- francs, les associés décident de faire un versement en espèces de neuf cent soixante mille huit cent trente-trois francs (960.833,-) pour porter la valeur bilantaire à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-).

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des fonds propres de la société et du versement en espèces pour le résidu pouvant être intégrés au capital social sur base d'un rapport dont il est question ci-après, établi par un réviseur d'entreprises, certifiant que ces apports n'ont pas été affectés par des pertes survenues depuis, de sorte que ces apports sont toujours disponibles pour être incorporés au capital social.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, et conformément à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

Ces parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

1. Monsieur Claude Cabot, huit cent trente-trois parts	833
2. Monsieur Olivier Cabot, quatre cent dix-sept parts	417
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société IMMO-INVEST, S. à r.l. en IMMO-INVEST S.A.

L'article premier sera dorénavant à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de IMMO-INVEST S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société.

L'article quatre sera dorénavant à lire comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente, l'échange, la location, l'administration et la promotion de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement et notamment Marchand de biens.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transformer, à compter de ce jour, la société à responsabilité limitée IMMO-IINVEST, S.à r.l. en une société anonyme soumise aux dispositions de ladite loi sur les sociétés anonymes, qui sera dorénavant dénommée IMMO-INVEST S.A., sur base du rapport de réviseur d'entreprises, dont il est question ci-après.

Suite à cette transformation de la forme de la société, l'assemblée décide en outre de changer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, d'une valeur nominale de mille francs, de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport établi à Luxembourg par la FIDUCIAIRE BENOY, représentée par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises indépendant, demeurant à Luxembourg, daté du 21 mai 1999.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

En conclusion des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, j'estime que la valeur de l'apport ne correspond pas à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, mais seulement à LUF 289.167,-.

Compte tenu de l'augmentation du capital par apport en numéraire de LUF 960.833,- projetée en date du 21 mai 1999, la valeur globale des apports dans IMMO-INVEST société anonyme, correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé à la présente minute avec laquelle il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital, sa durée, son objet, son siège et sa nationalité, ne subissent aucun changement, modifie et remplace les statuts de la société transformée par le nouveau texte ci-après, qui régira la société à compter de ce jour, lesquels statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMO-INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, l'échange, la location, l'administration et la promotion de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement et notamment Marchand de biens.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations et pour la première fois en l'an 2000

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Septième résolution

1. L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

a) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude Cabot, directeur de société, demeurant à F-06370 Mouans-Sartoux, 111, chemin des Lucioles.

- Monsieur Paolo Poma Murialdo, directeur de société, demeurant à CH-1217 Genève, 1, rue Pedro-Meylan.

- Madame Camilla Cianci, gérante de sociétés, demeurant à I-Rome, Via Salaria 314.

b) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

2. L'assemblée décide que les mandats des administrateurs et commissaire expireront à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social de l'année 1999.

3. L'assemblée décide que le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter, les démissions de Messieurs Claude Cabot et Olivier Cabot, en leurs qualités de gérants de ladite société et leur donne pleine et entière décharge à partir de ce jour.

Neuvième et dernière résolution

L'assemblée désigne comme administrateur-délégué de la société Madame Camilla Cianci, prénommée.
Son mandat expirera à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social de l'année 1999.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé : A. Fouss, F. van de Wouw, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 3CS, fol. 22, case 3. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 août 1999.

P. Bettingen.

(40244/202/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.016.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.
Signature

(40235/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.016.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.
Signature

(40236/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.016.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.
Signature

(40237/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

ERT - ENVIRONMENTAL & RECYCLING TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(40212/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HOLDENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.334.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(40238/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HOLDENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.334.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 18 août 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HOLDENA S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;

- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter LUF 4.541.174,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996;

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 18 août 1999.

LUXEMBOURG MANAGEMENT
COMPANY LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40239/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HOLDENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.334.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 18 août 1999*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de HOLDENA S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 18 août 1999.

LUXEMBOURG MANAGEMENT
COMPANY LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40240/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

IMMO IM GOLDBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration du 11 août 1999

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Joseph Doisy, employé privé, L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 13 août 1999, vol. 410, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40243/228/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

IBISCUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 63.394.

—
Extrait de la réunion de l'associé unique du 18 août 1999

- Acceptation de la démission des gérants avec effet au 19 août 1999:
 - Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt;
 - Monsieur Michel Guilluy, consultant indépendant, demeurant au 24, rue du Lingenthal, B-6700 Waltzing;
 - Monsieur John Hames, expert-comptable, demeurant au 9, rue des Quatre-Vents, L-7562 Mersch.
 - Nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société avec effet au 19 août 1999:
 - M. Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Schuttrange
 - M. Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange
 - M. Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant à Sandweiler
- Ils sont nommés au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40241/501/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.638.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(40242/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 527, fol. 97, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 1.009.262,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40245/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège social le 20 août 1999 a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40246/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

INTERNATIONAL PRIVATE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 63.395.

Extrait de la réunion de l'associé unique du 18 août 1999

- Acceptation de la démission des gérants avec effet au 19 août 1999:
 - Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt;
 - Monsieur Michel Guilluy, consultant indépendant, demeurant au 24, rue du Lingenthal, B-6700 Waltzing;
 - Monsieur John Hames, expert-comptable, demeurant au 9, rue des Quatre-Vents, L-7562 Mersch.
 - Nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société avec effet au 19 août 1999:
 - M. Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Schuttrange
 - M. Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange
 - M. Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant à Sandweiler
- Ils sont nommés au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40247/501/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

IPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.141.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 1999

Il résulte du conseil d'administration du 22 juillet 1999, que:
la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste d'administrateur de la société a été acceptée avec effet à dater de la présente réunion du Conseil d'Administration.
Monsieur Dennis Bosje, demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, a été nommé administrateur de la société avec effet à dater de la présente réunion du Conseil d'Administration.
La ratification de la nomination de Monsieur Dennis Bosje, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus proche Assemblée Générale des Actionnaires.
Luxembourg, le 22 juillet 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40248/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

ISRAEL 2000.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Visconti G. Verhoustraeten
Sous-Directeur Directeur-Adjoint

(40249/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

HIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.454.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40234/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

JAMIWERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.939.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(40250/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LAMPEBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 16.577.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40252/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.206.

Acte constitutif publié à la page 13242 du Mémorial C, n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40256/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LUCOSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour LUCOSY, S.à r.l.

Signature

(40257/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

JULLUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9291 Diekirch, rue du Wälebroch.
H. R. Luxemburg B 44.461.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Frau Dorothea Anna Jülicher, geborene Reiners, Speditionskauffrau, wohnhaft in D-41199 Mönchengladbach, Klosterhofweg 54;

2) Frau Nicole Albrecht, geborene Jülicher, Speditionskauffrau, wohnhaft in D-41199 Mönchengladbach, Klosterhofweg 54.

Welche Komparentinnen, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparentinnen sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JULLUX, G.m.b.H., mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diederich, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 9. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 450 vom 4. Oktober 1993, abgeändert zufolge einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift, mittels Auszug im Mémorial C, Nummer 366 vom 21. Mai 1999 veröffentlicht, und abgeändert zufolge einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift, vom 15. Juni 1999, hinterlegt mittels Auszug beim Handelsregister zu Luxemburg, am 24. Juni 1999, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 44.461.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), voll eingezahlt.

Diese fünfhundert (500) Anteile gehören wie folgt:

1) Frau Dorothea Anna Jülicher, vorbenannt, dreihundertvierzig Anteile	340
2) Frau Nicole Albrecht, vorbenannt, einhundertsechzig Anteile	160
Total: fünfhundert Anteile	500

III.- Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung, handeln, nehmen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von L-1420 Luxemburg, 252, avenue Gaston Diderich, nach L-9291 Diekirch, rue du Wälebroch verlegt.

Zweiter Beschluss

Der Artikel 3 (Absatz eins) der Satzungen wird abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art.3. Absatz eins.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Diekirch.»

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von neunundzwanzigtausend Luxemburger Franken (LUF 29.000,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben die Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch gehalten.

V.- Die Gesellschafter, erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Jülicher-Reiners, N. Albrecht-Jülicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 118S, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 23. August 1999.

T. Metzler.

(40251/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., avec siège social à Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 63.504, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 2 mars 1998 publié au Mémorial C, numéro 407 du 5 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Lambert, employée privée, demeurant à Virton.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000 à L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.

2.- Modification subséquente de l'alinéa deux de l'article un des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa deux.** Le siège social est établi à Pontpierre.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000 à L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa deux.** Le siège social est établi à Pontpierre.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, V. Lambert, E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 3CS, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 août 1999.

P. Bettingen.

(40253/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 20.002.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40254/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 20.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 1998

* Messieurs Dr. Peter Kaiser et Dr. Hermann Stich ont été élus aux postes d'administrateur de la société;

* Madame Ruth Ludwig a été nommée au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Werther G. Lusuardi, administrateur démissionnaire.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40255/794/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LUCOSY, S.à r.l. & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.917.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour LUCOSY, S.à r.l. & CIE

Signature

(40258/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.878.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 juillet 1998
et du 11 décembre 1998*

Il a été décidé le 10 juillet 1998:

Que Monsieur Jean-Pierre Walesch, demeurant au 138, route de Trèves, L-6960 Senningen, et Monsieur Wolfgang Vieweg, demeurant à Kiefernweg 9, D-55543 Bad Kreuzbach, sont désignés comme administrateurs-délégués de la Société et que chaque administrateur-délégué peut engager la Société par sa seule signature.

Il a été décidé le 11 décembre 1998:

1. Que Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant aux 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg, est élu Président du conseil d'administration;

2. Que Monsieur Wolfgang Vieweg, administrateur-délégué, demeurant à Kiefernweg 9, D-55543 Bad Kreuzbach, est élu Vice-Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 août 1999.

Pour LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40262/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

MELUSIDESIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 58.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 1999

* L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

* L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson en tant qu'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40264/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

**MORTIROLO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. MORTIROLO PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.296.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B Numéro 51.472,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort;

2) La société anonyme de droit luxembourgeois M TRUST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B numéro 54.668,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort,

agissant en leur qualité d'associés respectivement pour 10 (dix) et 30 (trente) parts sociales, représentant la totalité du capital social, de MORTIROLO PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 70.296, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 1999, en cours de publication au Mémorial C, et dont le capital social s'élève à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 40 (quarante) parts sociales d'une valeur de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune.

Les associés prénommés requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la valeur nominale des parts sociales et modification afférente de l'article cinq des statuts.
 - 2.- Transformation de la forme de la société en une société anonyme.
 - 3.- Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.
 - 4.- Démission du gérant et nominations statutaires des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- Après approbation de ce qui précède, les associés prennent les résolutions suivantes:

Modification de la valeur nominale des parts sociales

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales et de remplacer les 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars), représentant la totalité du capital social de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de USD 400,- (quatre cents US dollars), souscrit par les deux associés respectivement pour 25 (vingt-cinq) et 75 (soixante-quinze) parts sociales.

Par conséquent la teneur de l'article cinq des statuts est la suivante:

«**Art. 5.** La capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme suit:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A.: vingt-cinq parts sociales	25
b) M TRUST S.A.: soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent parts sociales	100»

Les associés déclarent avoir accompli les écritures comptables nécessaires en relation avec la modification qui précède.

Transformation de la société

L'assemblée ainsi constituée décide à l'unanimité de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise et de procéder à leur refonte pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MORTIROLO PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), divisé en 100 (cent) actions de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Modifications statutaires

L'assemblée donne décharge entière et définitive à Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé, pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée MORTIROLO PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort.

2) La société anonyme de droit anglais SELINE MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à UK-London (Angleterre).

3) La société anonyme de droit luxembourgeois M TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé, est nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

La durée de leurs mandats expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 118S, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

J. Elvinger.

(40266/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

METHUSALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.513.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding METHUSALA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 8.513, constituée suivant acte reçu le 21 mai 1969, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 156 du 19 septembre 1969.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Buriez, Juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Fentange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Refonte complète des statuts, à l'exception de la forme et de l'objet de la société, pour les adapter aux prescriptions légales.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de METHUSALA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille US dollars) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 5.000.000,- (cinq millions de US Dollars) qui sera représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US Dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 août 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 324 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. L'ouverture et la clôture de comptes bancaires sont expressément considérées comme faisant partie des attributions de la gestion journalière.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Grisius, X. Buriez, L. Heiliger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 118S, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

J. Elvinger.

(40265/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

M.A. HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.071.

Minutes of the Meeting of the Board of Directors held on 20 July 1999 in Luxembourg

Attending:

- * Mrs Atsuyo Yada, director
- * Mr Masahiro Nishi, director
- * Mr Jean-Marc Faber, director.

Agenda:

1. Appointment of a managing-director of the company.

Decisions

After a short deliberation Mr Masahiro Nishi was appointed in compliance with article 7 of the incorporation deed, managing director of the company with the power to bind the company by his sole signature for the daily management of the Company's business.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

A. Yada
Director

M. Nishi
Director

J.-M. Faber
Director

Minutes of the Meeting of the Board of Directors held on 20 July 1999 in Luxembourg

Attending:

- * Mrs Atsuyo Yada, director
- * Mr Masahiro Nishi, director
- * Mr Jean-Marc Faber, director.

Agenda:

1. Issuance of certificates of bearer shares of the Company;
2. Delegation of signature on the certificates to be issued.

Deliberation

Mr Masahiro Nishi was elected President of the meeting and took the chair.

He informs the other two directors that two shareholders representing the full amount of capital wanted to have issued certificates of bearer shares.

He explains that article 5 of the incorporation deed foresees that the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form. Furthermore, it states that the shares may be created, again at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The President also certifies that no certificates of shares of any kind have been issued until now.

He also suggests to delegate the signature on the certificates to himself and to Mrs Atsuyo Yada, who have the full responsibility of the operations.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(40263/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(40267/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.279.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 28 juin 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

– l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Karl Richteritsch,

Monsieur Marc Giorgetti,

Monsieur Frédéric Priss

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur Christian Billon pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998;

– l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Karl Richteritsch,

Monsieur Marc Giorgetti,

Monsieur Frédéric Priss,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

– l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Christian Billon, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 23 août 1999.

Pour OFFICE CITY S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40268/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

PAUL SCHAAL & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 23.694.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(40277/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 1999.

PISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.857.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisisus, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Signature.

(40270/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

RICHILL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.984.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Perte de l'exercice 1996	(386.091,- LUF)
– Résultat reporté au 31 décembre 1996	(386.091,- LUF)

Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Pierre Winandy, de Monsieur Maurice Lam et de Monsieur Erik Van de Kerkhove sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Le mandat de Monsieur Rodolphe Gerbes est prorogé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

(40271/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

RICHILL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.984.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Résultat reporté au 31 décembre 1996	(386.091,- LUF)
– Perte de l'exercice 1997	(358.652,- LUF)
– Résultat reporté au 31 décembre 1997	(744.743,- LUF)

Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Pierre Winandy, de Monsieur Maurice Lam et de Monsieur Erik Van de Kerkhove sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Le mandat de Monsieur Rodolphe Gerbes est prorogé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

(40272/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

RIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 51.260.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 1995, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 31 août 1995

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIMO S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(40273/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

RIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 51.260.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 1995, acte publié au Mémorial C, n° 419 du 31 août 1995

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIMO S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(40274/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SARAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.378.

*Extrait des résolutions du 27^{ème} Conseil d'Administration prises par vote circulaire
en date du 1^{er} avril 1999*

« 2. Le Conseil prend acte de la lettre de démission de Monsieur Marc Kirszenberg de son poste d'Administrateur, avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Marc Kirszenberg pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la société.

Le Conseil coopte Monsieur Claude David Grignot en tant qu'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc Kirszenberg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2003.

Cette cooptation sera soumise à ratification à la plus proche Assemblée Générale.

3. Le Conseil décide de nommer Monsieur Claude Stiennon en remplacement de Monsieur Roland Frère, en tant que Dirigeant Agréé (Directeur Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée.

Le Conseil donne décharge à Monsieur Frère pour l'exécution de son mandat de Dirigeant Agréé.

4. Monsieur Roland Frère est reconduit en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2000.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40275/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SERVICES AND ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40280/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SAX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.108.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SAX FINANCE S.A., tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

– d'accepter la démission de Madame Ho Tuen Yee, demeurant appartement 502, 5/F, Bloc J, Kornhill, 31-33 Hong Yue Street, Quarry Bay, Hong Kong, comme administrateur et de Madame Ariane Slinger, demeurant au 35, Chemin du Hameau, 1255 Veyrier, Genève, Suisse, comme administrateur-délégué et administrateur de la société, et ce avec effet au 15 août 1999;

– d'accorder décharge pleine et entière à l'Administrateur-Délégué et aux administrateurs;

– d'accepter la nomination de Monsieur George Ka Ki Chang, demeurant 12D Oak Mansion, Taikoo Shing, Hong Kong, et de Monsieur Tim van Dijk, demeurant 5, rue Jean Schaack, L-2563 Bonnevoie, Luxembourg, comme administrateurs de la société. Leurs fonctions expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'an 2002.

Le nouveau conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

1. Monsieur Tim Van Dijk, administrateur;
2. Monsieur George Ka Ki Chang, administrateur;
3. Monsieur Hon Ying Chan.

Luxembourg, le 5 août 1999.

T. Van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40276/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SEMERCA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 94, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- M. Jos Hemmer, Luxembourg
- M. Jos Hellers, Luxembourg
- M. Olof Wijnbladt, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le bénéfice total de 503.855.841,- LUF.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40279/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SHUANG FENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8261 Mamer, 83, rue Damgé St Romain.
R. C. Luxembourg B 55.423.

Par lettre du 20 août 1999, les administrateurs MM. Chai Xiu Feng, Peng Zuo Jun, Yu Wuping et Mme Chung Tipfong démissionnent avec effet immédiat.

Par courrier du même jour, le commissaire aux comptes a démissionné de son mandat.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40281/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

S.G.D.C., S.à r.l.,
SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES, Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
 R. C. Luxembourg B 67.146.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin à quinze heures, les actionnaires uniques de la société SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES, S.à r.l., en abrégé S.G.D.C., S.à r.l., la société BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., avec siège social à Luxembourg, a pris les décisions suivantes:

1. La démission avec pleine décharge du gestionnaire:
la société BARON DE CARTIER D'YVES S.A., avec siège social à L-1651 Luxembourg;
 2. la nomination de Madame Carmen Forotti-Folmer, demeurant à Sanem (Luxembourg), comme gérante.
- La séance est levée à 15.30 heures.

Dont procès-verbal, fait à Luxembourg, le 30 juin 1999.

BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H.

L'Actionnaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40284/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DU PLATEAU DU ST ESPRIT,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 20.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40285/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 39.782.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIMIS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.782, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 361 du 24 août 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 280 du 22 juillet 1994 et suivant acte reçu par ledit notaire André Schwachtgen, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 613 du 5 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valerio Pagazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucie Zepp, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 500.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 500.000.000,- ITL à 1.000.000.000,- ITL par la création et l'émission de 5.000 actions nouvelles de 100.000,- ITL chacune. Souscription et libération des actions nouvellement créées.

2) Fixation du capital autorisé à 10.000.000.000,- ITL.

3) Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les points 1) et 2) de l'ordre du jour.

4) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 1999.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinq cent millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les cinq mille (5.000) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

a) mille trois cent soixante-quinze (1.375) actions par Monsieur Giovanni Bondaz, administrateur de société, demeurant à Aoste (Italie),

représenté par Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Aoste, le 12 juillet 1999, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

b) deux mille cinq cent soixante-quinze (2.575) actions par Madame Carolina Sogno-Bondaz, administrateur de société, demeurant à Aoste (Italie),

représentée par Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Aoste, le 12 juillet 1999, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

c) mille cinquante (1.050) actions par Madame Elisabetta Bondaz-Tubere, administrateur de société, demeurant à Aoste (Italie),

représentée par Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Aoste, le 12 juillet 1999, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé de la société à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL), représenté par dix mille (10.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de neuf milliards de liras italiennes (9.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL) à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) le cas échéant, par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles de cent mille liras italiennes (100.000,-ITL) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 août 1999.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 1999.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) est évaluée à 10.415.000,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 175.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, N. Thoma, L. Zepp, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 118S, fol. 79, case 7. – Reçu 104.150 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

P. Frieders.

(40282/212/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1999.

P. Frieders.

(40293/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SOUTHERN PACIFIC PETROLEUM (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.255.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société, qui s'est réunie à Paris, le 29 juillet 1999, que M. John V. Browning, M. Ian McFarlane and Ms Jennifer A. McFarlane, chacun agissant individuellement est et sont autorisés à engager la Société par leur signature et que M. John V. Browning, Mr Ian McFarlane et Ms Jennifer A. McFarlane chacun agissant individuellement a et ont un pouvoir individuel sur le compte bancaire de la Société auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHERN PACIFIC PETROLEUM (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40286/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 54.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(40287/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 1999.

T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.069.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
(40288/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.069.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue le 2 juillet 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de T.G. S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 12.595.897,- LUF;

- de payer aux obligataires les intérêts produits annuellement par les obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 400.000.000,- LUF daté du 17 avril 1996;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(40289/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

THERMIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.865.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THERMIC DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B numéro 52.865, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 15 janvier 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Maître Sophie Broncart, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre de chaque année.
- 2.- Mesures transitoires.
- 3.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le dernier mardi de juin.
- 4.- Modification afférente des articles 6 et 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide que l'exercice social de la société commencera dorénavant le premier janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

A titre de mesure transitoire, l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 1999, et ne portera dès lors que sur 6 mois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée annuelle qui se tiendra désormais le dernier mardi de juin.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 9.00 heures.»

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, P. Morales, S. Broncart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 118S, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

J. Elvinger.

(40291/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

THERMIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(40292/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

THUL TRANSPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Jürgen Thul, Beamter, wohnhaft in D-54294 Trier, Zum Römersprudel 50A, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Trier, am 13. Juli 1999, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterschrift dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

2. Die Gesellschaft EURO SPEED HOLDING S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann, nach den Bestimmungen von Artikel 9 der Satzungen.

3. Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama City, Panama, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, vorbenannt, handelnd in vorgenannter Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 18. September 1998, welche Vollmacht einer Hinterlegungsurkunde beigegeben bleibt, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Oktober 1998, Nummer 3.548 seines Repertoriiums, eingetragen in Luxemburg, am 22. Oktober 1998, Band 905B, Blatt 11, Feld 10.

Die Komparanten erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung THUL TRANSPORT, G.m.b.H., mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 59.960, gegründet wurde am 17. Juni 1997, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 521 vom 24. September 1997.

Herr Jürgen Thull, vorgenannt, alleiniger Gesellschafter, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens die ihm gehörenden fünfhundert Anteile (500), wie folgt:

- vierhundertneunundneunzig (499) Anteile in der Gesellschaft THUL TRANSPORT, G.m.b.H., an die Gesellschaft EURO SPEED HOLDING S.A., vorgenannt, hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

- einen Anteil (1) in der Gesellschaft THUL TRANSPORT, G.m.b.H., an die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., vorgenannt, hier gegenwärtig und dies annehmend, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Diese Übertragungen finden statt zum globalen Preis von einer Million Luxemburger Franken (LUF 1.000.000,-), worüber Quittung.

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft THUL TRANSPORT, G.m.b.H., nimmt Herr Jürgen Thull, vertreten wie vorerwähnt, die vorgenannten Abtretungen von insgesamt fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretungen sind die Gesellschaft EURO SPEED HOLDING S.A., und die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., beide vorbenannt, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft THUL TRANSPORT, G.m.b.H., und fassen somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung in eine vielköpfige Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuändern.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretungen beschliessen die Gesellschafter Absatz 2 von Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Zweiter Absatz.** Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft EURO SPEED HOLDING S.A., vierhundertneunundneunzig Anteile	499
2. Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., einen Anteil	1
fünfhundert Anteile	500»

Dritter und letzter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse des Gesellschaftssitzes umzuändern um sie von L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle nach L-6630 Wasserbillig, 40-42 Grand-Rue, zu verlegen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf dreissigtausend Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederanven, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 118S, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 18. August 1999.

P. Bettingen.

(40294/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

TOOL SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6684 Merttert, 1, rue du Parc.

H. R. Luxemburg B 63.957.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der TOOL SERVICE S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2017 Luxemburg, 40, boulevard Napoleon 1^{er}, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 478 vom 30. Juni 1998 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 63.957.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Dietrich Riemke, Maschinenbautechniker, wohnhaft in D-Lebach, welcher Frau Britta Porobic, PT Assistentin, wohnhaft in D-Trier, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Jean-Luc Stephany, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, den Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

II. Da sämtliche einhundert (100) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsche Mark (62.500,- DEM) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2017 Luxemburg, 40, boulevard Napoleon 1^{er} nach L-6684 Merttert, 1, rue du Parc und somit Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoleon 1^{er} nach L-6684 Mertert, 1, rue du Parc und somit Artikel 2, 1. Absatz der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 2. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Riemke, B. Porobic, J.L. Stephany, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 118S, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. August 1999.

P. Frieders.

(40295/212/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

TOOL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Mertert, 1, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 63.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 août 1999.

P. Frieders.

(40296/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

TTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 62.181.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TTI PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 62.181, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 31 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rita Schroeder, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à Schouweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Ajout d'un paragraphe dans l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la mise à disposition de personnel, la gestion et la commercialisation, des stands de vente et/ou de présentation (Pos-Marketing) dans des magasins, des grandes surfaces, des marchés et tout autre point de vente éventuel au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la mise à disposition de personnel la gestion et la commercialisation des stands de vente et/ou de présentation (Pos-Marketing) dans des magasins, des grandes surfaces, des marchés et tout autre point de vente éventuel au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La résolution qui précède a été prise séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schroeder, R. Galeota, C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 3CS, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 août 1999.

P. Bettingen.

(40297/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.751.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue extraordinairement le 23 août 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TYLER S.A. («la Société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, demeurant au 35, Chemin du Hameau, Genève, Suisse, comme administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- d'accorder décharge pleine et entière à l'Administrateur;
- d'accepter la nomination de Monsieur Tim van Dijk, demeurant 5, rue Jean Schaack, L-2563 Bonnevoie, Luxembourg, comme administrateur de la société. Sa fonction expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'an 2001.

Le Conseil d'Administration est dès à présent constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., administrateur;
- M. Tim van Dijk, administrateur;
- M. Markus Stieger, administrateur.

Luxembourg, le 23 août 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(40298/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

THERMOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Réunion du Conseil d'Administration du 9 août 1999

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Edmond Simon, employé privé, demeurant à Lorentzweiler, 40, rue Belle Vue, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 11 août 1999, vol. 410, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40293/228/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

VELTHOVEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.921.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40299/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

VELTHOVEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 1999

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2000.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2000.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour VELTHOVEN PARTICIPATIONS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40300/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz.

R. C. B 48.447.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEGE S.A., avec siège social à Schifflange, 12, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.447, constituée sous forme de société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 25 novembre 1994, modifié par acte sous seing privé du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 416 du 30 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés (transformation en société anonyme) suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 579 du 23 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Lambert, employée privée, demeurant à Virton.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-3835 Schiffflange, 12, route d'Esch à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, rue Joseph Kieffer.

2.- Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article second des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3835 Schiffflange, 12, route d'Esch à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, rue Joseph Kieffer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Felten, V. Lambert, E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 3CS, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 août 1999.

P. Bettingen.

(40302/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.

FONDATION CHARLES KRAU.

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1998 AU 31 DECEMBRE 1998

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1998				1.011.765
Mouvements 1998	423.357	- 1.009.312	1.002.100	416.145
Solde au 31 décembre 1998	425.810		1.002.100	1.427.910

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**DU 1^{er} JANVIER 1998 AU 31 DECEMBRE 1998
EVOLUTION DE LA FORTUNE**

Compte-courant

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1998			2.453
Location Safe	01.01.99	- 2.392	61
Paiement	19.02.98	5.000	
Transfert/terme	23.02.98	1.014.761	
Achat titres/Sicav 1)	26.02.98	- 1.002.100	17.722
Arrêté	31.03.98	205	17.927
Arrêté	30.06.98	113	18.040
Paiement	17.09.98	404.761	422.801
Arrêté	30.09.09	481	423.282
Arrêté	31.12.98	2.528	425.810
Solde au	31.12.98		425.810

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

Solde au 1 ^{er} janvier 1998			1.009.312
Arrêté	22.01.98	2.732	1.012.044
Arrêté	23.02.98	2.717	1.014.761
Transfert cpte courant	23.02.98	- 1.014.761	0

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte titres

Solde au 1 ^{er} janvier 1998			0
Mouvement en 1998		1.002.100	
Solde au 31 décembre 1998			1.002.100

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1997 AU 31 DECEMBRE 1997

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1997				1.364.611
Mouvements 1997	- 2.674	- 350.172		- 352.846
Solde au 31 décembre 1997	2.453	1.009.312	*)	1.011.765

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1997 AU 31 DECEMBRE 1997

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte-courant

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1997			5.127
Location Safe	02.01.97	- 2.392	2.735
Arrêté	31.03.97	17	2.752
Arrêté	30.06.97	- 33	2.719
Arrêté	30.09.97	- 33	2.686
Arrêté	31.12.97	- 233	2.453
Solde au	31.12.97		2.453

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1997			1.359.484
Arrêté	13.01.97	3.203	1.362.687
Arrêté	13.02.97	3.110	1.365.797
Arrêté	13.03.97	2.881	1.368.678
Arrêté	14.04.97	3.750	1.372.428
Arrêté	14.05.97	3.314	1.375.742
Arrêté	16.06.97	3.498	1.379.240
Arrêté	16.07.97	3.330	1.382.570
Arrêté	18.08.97	3.828	1.386.398
Arrêté	18.09.97	3.680	1.390.078
Transfert/retrait	09.10.97	- 390.000	1.000.078
Arrêté	20.10.97	3.279	1.003.357
Arrêté	20.11.97	3.142	1.006.499
Arrêté	22.12.97	2.813	1.009.312
Solde au	31.12.97		1.009.312

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1996 AU 31 DECEMBRE 1996

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1996				1.321.399
Mouvements 1996	2.633	40.579		43.212
Solde au 31 décembre 1996	5.127	1.359.484		1.364.611

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1998 AU 31 DECEMBRE 1996

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte-courant

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1996			2.494
Location Safe	02.01.96	- 2.392	102
Arrêté	30.09.96	1	103

39646

Paiement	25.10.96	5.000	5.103
Arrêté	31.12.96	24	5.127
Solde au	31.12.96		5.127

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1996			1.318.905
Arrêté	08.01.96	4.192	1.323.097
Arrêté	08.02.96	3.793	1.326.890
Arrêté	08.03.96	3.163	1.330.053
Arrêté	09.04.96	3.498	1.333.551
Arrêté	09.05.96	3.288	1.336.839
Arrêté	07.06.96	3.120	1.339.959
Arrêté	08.07.96	3.272	1.343.231
Arrêté	08.08.96	3.351	1.346.582
Arrêté	09.09.96	3.468	1.350.050
Arrêté	09.10.96	3.051	1.353.101
Arrêté	12.11.96	3.387	1.356.488
Arrêté	12.12.96	2.996	1.359.484
Solde au	31.12.96		1.359.484

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1995 AU 31 DECEMBRE 1995

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1995				1.269.293
Mouvements 1995	- 2.512	54.618		52.106
Solde au 31 décembre 1995	2.494	1.318.905		1.321.399

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1995 AU 31 DECEMBRE 1995

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte-courant

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1995			5.006
Location Safe	03.01.95	- 2.379	2.614
Arrêté	31.12.95	- 120	2.494
Solde au	31.12.95		2.494

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1995			1.264.287
Arrêté	01.02.95	5.715	1.270.002
Arrêté	02.03.95	4.856	1.274.858
Arrêté	03.04.95	6.008	1.280.866
Arrêté	03.05.95	5.922	1.286.788
Arrêté	06.06.95	5.694	1.292.482
Arrêté	04.07.95	4.515	1.296.997
Arrêté	07.08.95	4.833	1.301.830
Arrêté	07.09.95	4.561	1.306.391
Arrêté	06.10.95	4.152	1.310.543
Arrêté	07.11.95	4.309	1.314.852
Arrêté	07.12.95	4.053	1.318.905
Solde au	31.12.95		1.318.905

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1994 AU 31 DECEMBRE 1994

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1994				1.199.099
Mouvement 1994	2.508	67.686		70.194
Solde au 31 décembre 1994	5.006	1.264.287		1.269.293

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1994 AU 31 DECEMBRE 1994
EVOLUTION DE LA FORTUNE
Compte-courant

Solde au 1 ^{er} janvier 1994			Solde
			2.498
Location Safe	03.01.94	- 2.392	106
Païement	17.02.94	5.000	5.106
Arrêté	31.12.94	- 100	5.006
Solde au	31.12.94		5.006

EVOLUTION DE LA FORTUNE
Compte à terme

Solde au 1 ^{er} janvier 1994			Solde
			1.196.601
Arrêté	21.01.94	7.253	1.203.854
Arrêté	23.02.94	7.347	1.211.201
Arrêté	23.03.94	5.691	1.216.892
Arrêté	25.04.94	6.464	1.223.356
Arrêté	25.05.94	5.405	1.228.761
Arrêté	27.06.94	5.416	1.234.177
Arrêté	27.07.94	5.072	1.239.249
Arrêté	29.08.94	5.322	1.244.571
Arrêté	29.09.94	5.219	1.249.790
Arrêté	31.10.94	5.068	1.254.858
Arrêté	30.11.94	4.706	1.259.564
Arrêté	20.12.94	4.723	1.264.287
Solde au	31.12.94		1.264.287

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1993 AU 31 DECEMBRE 1993

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1993				1.099.121
Mouvements 1993	2.583	97.395		99.978
Solde au 31 décembre 1993	2.498	1.196.601		1.199.099

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1993 AU 31 DECEMBRE 1993
EVOLUTION DE LA FORTUNE
Compte-courant

Solde au 1 ^{er} janvier 1993			Solde
			- 85
Location Safe	04.01.93	- 2.392	- 2.477
Païement	29.01.93	5.000	2.523
Arrêté 31 mars	01.04.93	- 25	2.498
Solde au	31.12.93		2.498

EVOLUTION DE LA FORTUNE
Compte à terme

Solde au 1 ^{er} janvier 1993			Solde
			1.099.206
Arrêté	14.01.93	8.169	1.107.375
Arrêté	15.02.93	7.888	1.115.263
Arrêté	15.03.93	8.235	1.123.498
Arrêté	15.04.93	7.514	1.131.012
Arrêté	17.05.93	7.809	1.138.821
Arrêté	17.06.93	6.891	1.145.712
Arrêté	19.07.93	6.906	1.152.618
Arrêté	19.08.93	7.097	1.159.715
Arrêté	20.09.93	10.422	1.170.137
Arrêté	20.10.93	9.257	1.179.394
Arrêté	22.11.93	9.997	1.189.391
Arrêté	22.12.93	7.210	1.196.601
Solde au	31.12.93		1.196.601

BILAN DU 1^{er} JANVIER 1992 AU 31 DECEMBRE 1992

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Solde au 1 ^{er} janvier 1992				1.00.056
Mouvements 1992	- 85	99.206		
Solde au 31 décembre 1992	- 85	1.099.206		1.099.121

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 1^{er} JANVIER 1992 AU 31 DECEMBRE 1992

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte-courant

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1992			56
Location Safe	02.01.92	- 2.392	- 2.336
Paiement	03.02.92	2.336	0
Arrêté 31 mars	03.04.92	- 35	- 35
Arrêté 31 décembre	31.12.92	- 50	- 85
Solde au	31.12.92		- 85

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

			Solde
Solde au 1 ^{er} janvier 1992			1.000.000
Arrêté	02.01.92	7.538	1.007.538
Arrêté	03.02.92	8.171	1.015.709
Arrêté	03.03.92	7.263	1.022.972
Arrêté	03.04.92	7.928	1.030.900
Arrêté	06.05.92	8.738	1.039.638
Arrêté	09.06.92	9.079	1.048.717
Arrêté	09.07.92	8.081	1.056.798
Arrêté	10.08.92	8.570	1.065.368
Arrêté	10.09.92	8.596	1.073.964
Arrêté	12.10.92	9.062	1.083.026
Arrêté	12.11.92	8.049	1.091.075
Arrêté	14.12.92	8.131	1.099.206
Solde au	31.12.92		1.092.206

BILAN DU 27 NOVEMBRE 1991 AU 31 DECEMBRE 1991

	C. crt LUF	C. terme LUF	C. titres LUF	Total LUF
Constitution 27 novembre 1991	1.000.000			
Mouvements (selon annexes)	- 1.000.000	1.000.000		
	56			
Solde au 31 décembre 1991	56	1.000.000		1.000.056

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

DU 27 NOVEMBRE 1991 AU 31 DECEMBRE 1991

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte-courant

			Solde
Constitution	27.11.91		1.000.000
Transfert/terme	02.12.91		- 1.000.000
Arrêté	31.12.91	56	56
Solde au	31.12.91		56

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Compte à terme

		Solde
Transfert compte courant	02.12.91	1.000.000
Solde au	31.12.91	1.000.000

(40304/000/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 1999.